



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Dix-huitième session

**Procédure de correspondance écrite: 8 avril – 8 mai 2022**

**Séances plénières en ligne: 7, 8, 9 et 20 juin 2022**

## LA PÊCHE ARTISANALE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

### Résumé

Bien que les produits de la pêche artisanale circulent dans les marchés à différentes échelles, leur contribution au commerce international n'est pas encore complètement comprise et très probablement pas pleinement exploitée. Le présent document met en évidence les engagements internationaux et les possibilités qui s'offrent pour traiter cet aspect inexploré et propose des voies à suivre à cette fin.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Confirmer que la FAO doit, de toute urgence, mettre au point des produits axés sur les connaissances, des données et des informations spécifiques et des activités de renforcement des capacités portant sur:
  - le chapitre 7 (activités après capture, transformation et commerce) des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale);
  - l'objectif de développement durable (ODD) 14.b, qui vise à garantir l'accès des artisans pêcheurs aux marchés, y compris dans le cas de la pêche continentale;
  - l'autonomisation des organisations de petits producteurs dans le cadre du commerce international inclusif.
- Participer et contribuer activement à la célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022, en particulier en ce qui concerne le pilier 2 du Plan d'action mondial (viabilité économique).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## INTRODUCTION

1. Dans de nombreux pays, le secteur de la pêche et de l'aquaculture a été développé en privilégiant l'exportation. Les exportations concernent des produits non finis, des produits transformés et la farine et l'huile de poisson, la matière première provenant des prises nationales tant de la pêche industrielle que de la pêche artisanale. Dans les processus de prise de décisions, les dirigeants doivent prendre en compte les contributions et les fonctions des deux secteurs en matière de sécurité alimentaire et nutrition, de moyens de subsistance durables et de diversité culturelle.
2. La pêche artisanale emploie 60 millions de personnes dans les secteurs primaire et secondaire (donc tout au long de la filière), soit 90 pour cent du nombre total estimé de personnes travaillant dans le secteur de la pêche. En outre, 53 millions d'autres personnes pratiquent la pêche de subsistance, la majorité d'entre eux vivant dans les pays du Sud.
3. Bien que les produits de la pêche artisanale circulent dans les marchés à différentes échelles, dans le cadre des économies locales et nationales, leur contribution au commerce international n'est pas encore complètement comprise et très probablement pas pleinement exploitée.
4. L'étude intitulée «Illuminating Hidden Harvests» (Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles) menée par la FAO, la Duke University et World Fish présente la première évaluation du rôle de la pêche artisanale dans le commerce international. Selon l'étude, le commerce international, y compris le commerce informel, était une caractéristique importante de la pêche artisanale dans les études de cas sur les pays et les territoires qui ont été analysées. À titre d'exemple, 26 pour cent en moyenne des captures marines de la pêche artisanale de ces 22 pays<sup>1</sup> ont été exportées de 2013 à 2017. Dans 9 pays<sup>2</sup>, un peu plus de 16 pour cent en moyenne des captures continentales de la pêche artisanale ont été exportées pendant la même période.

## RAPPEL DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE LA PÊCHE ARTISANALE AU COMMERCE INTERNATIONAL

### Mesures commerciales

5. Les mesures commerciales sont souvent regroupées dans deux catégories: les mesures tarifaires et les mesures non tarifaires. Au niveau mondial, les droits de douane à l'importation pour les produits de la pêche et de l'aquaculture sont en général plus élevés dans les pays en développement que dans les pays développés, à l'exception de certains pays et produits spécifiques<sup>3</sup>. En outre, la progressivité des droits de douane<sup>4</sup> est très répandue pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Les mesures non tarifaires sont des mesures autres que les droits de douane, qui peuvent avoir des incidences sur les échanges et qui sont souvent prises pour protéger la santé humaine et animale et l'environnement. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), on applique en moyenne environ 2,5 fois plus de mesures non tarifaires spécifiques aux produits de la pêche et de l'aquaculture qu'aux produits manufacturés<sup>5</sup>. La mise en place de mesures non tarifaires peut considérablement réduire les débouchés commerciaux des petits et moyens producteurs, en particulier en raison de l'existence d'asymétries d'information et des coûts associés à l'obtention d'informations actualisées et exactes sur les réglementations des marchés, les exigences en matière d'importation et les autres éléments de l'accès aux marchés.

---

<sup>1</sup> Ces pays représentaient en moyenne 48 pour cent des pêches de capture marines au niveau mondial, de 2013 à 2017.

<sup>2</sup> Ces pays représentaient en moyenne 25 pour cent des pêches de capture continentales au niveau mondial, de 2013 à 2017.

<sup>3</sup> [unctad.org/system/files/official-document/ditcted2019d3\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/ditcted2019d3_en.pdf).

<sup>4</sup> La progressivité des droits de douane consiste à mettre en place des droits d'importation plus élevés pour les produits semi-transformés, transformés ou finis que pour les matières premières.

<sup>5</sup> [unctad.org/webflyer/fish-trade-and-policy-primer-non-tariff-measures](https://unctad.org/webflyer/fish-trade-and-policy-primer-non-tariff-measures).

## **Les femmes et les jeunes**

6. Les femmes, qui, selon les estimations, représentent environ 40 pour cent des personnes qui pratiquent la pêche artisanale, et les jeunes sont confrontés à d'autres difficultés pour accéder aux marchés internationaux. Le caractère informel du secteur, les inégalités d'accès à l'éducation et au renforcement des capacités, l'accès limité aux services financiers et leur exclusion des processus de prise de décisions pertinents sont autant d'éléments qui contribuent à ces difficultés.

## **Infrastructures**

7. Le manque d'infrastructures adaptées tout au long de la chaîne de valeur peut peser sur la capacité des artisans pêcheurs à accéder aux marchés internationaux. L'insuffisance des infrastructures et des capacités lors des opérations de manutention, de stockage et de transport après capture entraîne souvent des pertes alimentaires et des problèmes de qualité qui empêchent d'accéder aux marchés internationaux. Parmi les autres conséquences possibles, cette situation peut faire baisser la compétitivité de la pêche artisanale et porter atteinte à la réputation de la petite production, en particulier en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments.

## **Normes privées**

8. Le respect des normes privées relatives à la durabilité et à la certification reste un problème à surmonter pour que les artisans pêcheurs puissent accéder à certains marchés internationaux. Dans de nombreux pays développés, les détaillants fixent de plus en plus souvent des critères de durabilité et de responsabilité sociale lorsqu'ils sélectionnent leurs produits auprès des fournisseurs. Ces programmes ont un rôle à jouer dans la durabilité, mais ils ont tendance à marginaliser les petits exploitants. Il arrive souvent que les artisans pêcheurs n'aient pas les ressources financières, technologiques ou humaines pour remplir ces critères. L'existence de divers systèmes de certification de la pêche complique la tâche des petits exploitants.

## **Incidences de la pandémie de covid-19**

9. Les produits de la pêche et de l'aquaculture faisant partie des marchandises les plus échangées dans le monde, les chaînes d'approvisionnement ont été gravement perturbées par la pandémie de covid-19. Les restrictions ont été particulièrement préjudiciables dans le secteur de la pêche artisanale et ont accentué les difficultés d'accès aux marchés internationaux. La demande de produits aquatiques à valeur élevée issus de la pêche artisanale a, par exemple, reculé. De nombreux artisans pêcheurs ont été obligés de se tourner vers d'autres espèces cibles, compte tenu des perturbations concernant le transport et la demande, de la baisse spectaculaire du tourisme et de l'arrêt partiel ou total des activités du secteur de la restauration<sup>6</sup>.

10. Les mesures de distanciation physique ont rendu plus difficiles les opérations dans les ports de pêche et la vente à la criée. Dans de nombreux ports, la quantité de poisson que l'on pouvait débarquer a été limitée, ce qui a également eu des effets sur les revenus des artisans pêcheurs. En outre, l'espace est restreint dans les petits navires de pêche, ce qui augmente le risque sanitaire pour les pêcheurs et les communautés de la pêche.

---

<sup>6</sup> <https://www.fao.org/in-action/globefish/publications/details-publication/fr/c/1410450/>.

## DE LA VALEUR POUR TOUS: METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE GRÂCE À DES POLITIQUES MONDIALES FAVORISANT LE COMMERCE INTERNATIONAL INCLUSIF

11. Les Directives sur la pêche artisanale contiennent un chapitre spécifique consacré aux chaînes de valeur, aux activités après capture et au commerce. L'objectif de développement durable (ODD) 14.b appelle les pays à garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés. L'ODD 14.b concerne principalement la pêche artisanale en mer, mais il est complété par les Directives sur la pêche artisanale, qui comportent des dispositions prenant en compte la pêche continentale. Cet ensemble d'engagements pris au niveau mondial pour améliorer la contribution de la pêche artisanale au commerce international peut favoriser le développement du secteur.

12. Les Directives sur la pêche artisanale reconnaissent le droit des pêcheurs et des travailleurs de la pêche à améliorer leurs moyens d'existence en pratiquant le commerce aux niveaux international, régional et national et en renforçant les chaînes de valeur et les opérations après capture. En ce qui concerne le commerce international, elles appellent les pays à:

- faciliter l'accès aux marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux et à promouvoir le commerce équitable et non discriminatoire des produits de la pêche artisanale (paragraphe 7.6);
- veiller à répartir équitablement les avantages découlant du commerce international (paragraphe 7.8);
- veiller à ce que la promotion du commerce international du poisson et de la production destinée à l'exportation ne porte pas préjudice à la satisfaction des besoins nutritionnels des populations chez lesquelles le poisson revêt une importance capitale pour l'alimentation, la santé et le bien-être et pour lesquelles d'autres sources comparables d'aliments ne sont pas immédiatement disponibles ni accessibles à un prix abordable (paragraphe 7.7);
- faciliter l'accès des parties prenantes de la chaîne de valeur de la pêche artisanale à toutes les informations pertinentes sur les marchés et les échanges et mener des activités de renforcement des capacités dans ce domaine (paragraphe 7.10).

13. Il reste des difficultés à surmonter pour atteindre l'ODD 14.b et les objectifs du chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale et intégrer pleinement la pêche artisanale dans les marchés internationaux.

14. À cet égard, les travaux consistant à porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles (*Illuminating Hidden Harvests*) peuvent favoriser la production de davantage d'informations qui contribueront à l'intégration de la pêche artisanale dans le commerce international. Pour cela, il faudrait à la fois mener des recherches complémentaires, améliorer la collecte de données et d'informations et renforcer les capacités d'analyse au niveau national. En outre, l'élaboration, la diffusion et l'utilisation de produits axés sur les connaissances spécifiques et le renforcement des capacités, conformément au chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale et à l'ODD 14.b, sont essentiels pour favoriser l'intégration de la pêche artisanale dans le commerce international.

15. Le fait d'améliorer les capacités organisationnelles et de contribuer à la création d'associations ou organisations de producteurs dans le secteur de la pêche artisanale entraîne souvent une amélioration de l'accès aux marchés, aussi bien intérieurs qu'internationaux. De telles activités amélioreraient la résilience face aux chocs externes, comme cela a été démontré lors de la pandémie de covid-19<sup>7</sup>.

16. Il est vital d'offrir davantage de possibilités de formation et d'éducation pour renforcer les capacités dans les communautés d'artisans pêcheurs, en particulier chez les femmes et les jeunes. Il faut que le renforcement des capacités et l'assistance technique mis en place pour favoriser l'accès au commerce international soient adaptés aux besoins des artisans pêcheurs. Ces activités doivent porter

---

<sup>7</sup> [doi.org/10.4060/ca8402en](https://doi.org/10.4060/ca8402en) / [doi.org/10.4060/cb8102en](https://doi.org/10.4060/cb8102en).

sur des questions clés, notamment la réduction des pertes après capture et la compréhension et le respect des exigences du marché, y compris les systèmes de certification.

17. Il est important que les avantages du commerce international soient répartis équitablement entre les artisans pêcheurs et, à cette fin, il faut également prendre en compte les considérations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Plusieurs initiatives visant à rapprocher les consommateurs et les producteurs ont été lancées ces dernières années, afin d'aider les artisans pêcheurs à commercialiser leurs produits<sup>8</sup>. Elles créent chez les artisans pêcheurs le sentiment d'appartenir à une communauté et permet de fournir aux petits entrepreneurs des ressources pour les aider à renforcer leurs capacités et améliorer leurs méthodes de production et de distribution. Ces initiatives sont également cruciales pour faire connaître aux consommateurs les nouvelles espèces pêchées et sensibiliser davantage le public au secteur de la pêche artisanale. De même, l'accès aux informations sur les marchés et le commerce, notamment au moyen des technologies de l'information et de la communication, peut faire diminuer les asymétries d'information, en faveur des artisans pêcheurs.

18. En ce qui concerne les droits de douane à l'importation pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, une plus grande transparence, en particulier la disponibilité d'informations sur les droits de douane préférentiels<sup>9</sup>, peut faciliter l'accès des artisans pêcheurs aux marchés internationaux. La baisse de la progressivité des droits de douane peut offrir aux artisans pêcheurs d'énormes perspectives de revenus, car elle leur permet d'ajouter de la valeur avant l'exportation et donc, de créer des emplois, de faire reculer la pauvreté et de diversifier l'alimentation, en particulier dans les pays en développement. Une large diffusion du Système global de préférences commerciales (SGPC) peut favoriser le commerce régional, créer de nouvelles possibilités de coopération entre les artisans pêcheurs dans les pays en développement et faciliter l'intégration des chaînes de valeur.

19. L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA) 2022 offre une occasion unique au niveau mondial de mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale et d'atteindre l'ODD 14.b. Le pilier 2 (viabilité économique) du Plan d'action mondial de l'AIPAA appelle à favoriser les chaînes de valeur inclusives ouvertes aux artisans pêcheurs, ce qui permettrait aux petits exploitants de fournir davantage de produits de la pêche de haute qualité et à des prix abordables, de favoriser le développement économique et de créer des emplois.

20. Comme l'ont mis en évidence Short *et al.* (2020), «le fait de ne pas bien prendre en compte la diversité et le dynamisme de la pêche artisanale peut compromettre son rôle dans les systèmes alimentaires mondiaux et provoquer d'importantes conséquences économiques, sociales et nutritionnelles»<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> SlowFish ([slowfish.slowfood.it/en/](http://slowfish.slowfood.it/en/)) et Local Catch ([localcatch.org/](http://localcatch.org/)), par exemple.

<sup>9</sup> Les droits de douane préférentiels sont des tarifs réduits à l'importation qui peuvent être octroyés unilatéralement par un pays ou dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels impliquant un groupe de pays.

<sup>10</sup> [nature.com/articles/s43016-021-00363-0?proof=t%3B/sussex.ac.uk%2Fbroadcast%2Fread%2F53376](https://nature.com/articles/s43016-021-00363-0?proof=t%3B/sussex.ac.uk%2Fbroadcast%2Fread%2F53376).